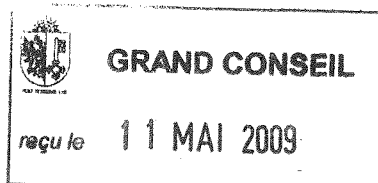


C 2784



Les pétitionnaires de la P 1450  
p.a. Maison de quartier de la Jonction  
18bis av. de Sainte-Clotilde  
CP 205  
1211 Genève 8

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 11.5.2009	Session GC: 14 et 15 mai 2009
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet: Loi 10323 et P 1450	
Copie à:	

M. Eric Leyvraz  
Président du Grand Conseil  
Case Postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 8 mai 2009

Monsieur le président,

Veillez trouver ci-joint un courrier que les initiants de la pétition «pour une passerelle sur l'Arve (Chemin de la Gravière/avenue Sainte-Clotilde) n'entraînant pas la démolition du Théâtre de la Parfumerie et réservée exclusivement aux piétons et cyclistes» (P 1450) souhaitent adresser à l'ensemble de votre assemblée à la suite du vote de la loi 10323, intervenu le 2 avril 2009.

Nous vous serions reconnaissants, au nom des 4135 personnes qui ont signé notre pétition, de bien vouloir en donner lecture à vos collègues en ouverture de la prochaine séance du Grand Conseil.

Veillez recevoir, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les pétitionnaires,  
Silvio Albino,  
(Maison du Quartier de la Jonction)

Les pétitionnaires de la P 1450  
p.a. Maison de quartier de la Jonction  
18bis av. de Sainte-Clotilde  
CP 205  
1211 Genève 8

Grand Conseil  
Case Postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 8 mai 2009

Messieurs les Conseillers d'État,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

En tant qu'initiants de la pétition «pour une passerelle sur l'Arve (Chemin de la Gravière/avenue Sainte-Clotilde) n'entraînant pas la démolition du Théâtre de la Parfumerie et réservée exclusivement aux piétons et cyclistes» (P 1450), c'est avec une certaine surprise que nous avons appris que le Grand Conseil avait approuvé le 2 avril 2009 un projet de loi du Conseil d'Etat (PL 10323) «ouvrant un crédit d'étude de 9'220'000F en vue de la construction des 2ème et 3ème étapes de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve et un crédit d'étude de 484'200F pour l'élargissement de la passerelle sur l'Arve».

Permettez nous de nous étonner que ni le Conseil d'Etat, ni le président, ni les membres de la commission des travaux chargés d'étudier ce projet de loi n'aient songé à informer, voire à auditionner les pétitionnaires alors que la P 1450 a tout de même recueilli plus de 4000 signatures!

Permettez nous de nous étonner également que l'élargissement de la passerelle revienne encore une fois sur le tapis,

- malgré le fait que ce même Grand Conseil avait déjà voté en 2003 un crédit pour la réalisation de cette passerelle,
- malgré le fait que d'importantes discussions avaient eu lieu entre le canton, la ville et les pétitionnaires pour arriver à un projet qui satisfasse tout le monde,
- malgré les assurances qui nous avaient été données à l'époque par le Conseiller d'Etat en charge du projet, M. Laurent Moutinot, que: «Le projet de passerelle approuvé par le Grand Conseil constitue clairement un ouvrage exclusivement réservé aux piétons et aux cyclistes, d'une largeur de 4,5 m, sans aucun autre trafic public motorisé (lettre du 10 novembre 2003)».

Aujourd'hui, pour justifier cette remise en cause d'une passerelle piétonne et cyclable, vous évoquez le report des véhicules qui ne passeront plus sur le pont Saint-Georges une fois les aménagements du tram Cornavin-Onex-Bernex terminés. La rue des Deux-Ponts, est empruntée quotidiennement par 40'000 véhicules par jour, qu'on espère réduire à 20'000 une fois le tram en service. Cela veut dire qu'il resterait 20'000 véhicules par jour à «reporter» par la passerelle!

De toutes façons, nous dites vous encore, les désagréments que ce trafic supplémentaire apportera aux habitants du quartier ne sont que peu de chose comparés à l'utilité de la passerelle pour toute la population du canton. Nous nous étonnons de n'avoir pas entendu ce même argument lorsque, dans votre enceinte, a été évoqué le sort de telle commune du canton dont la vie est «devenue un enfer» depuis que 7000 véhicules par jour y transitent...

Qui se soucie du fait que les 20'000 véhicules «reportés» de la rue des Deux-Ponts devraient passer devant l'école Cité-Jonction (environ 300 élèves), au pied de laquelle arrivera la passerelle et qui fait partie du Réseau d'enseignement prioritaire mis en place par le Département de l'instruction publique?

D'autres allèguent la nécessité de faire passer des lignes de bus TPG, d'autres encore la desserte du futur quartier Praille-Acacias-Vernets. Un Député appelle même de ses vœux la création d'un passage routier sur l'Arve tous les 300 mètres (sic!).

Le retard pris par le projet (6 ans!) ayant entraîné un surcoût de près de 2 millions, certains déclarent que plus de 6 millions pour une passerelle piétonne, c'est trop cher.

Sur ce point, au moins, nous sommes d'accord! D'ailleurs l'argumentaire de notre pétition ne disait-il pas: «Nous [...] demandons également [aux autorités] de renoncer à leur projet d'autoriser le passage de véhicules motorisés, fussent-ils d'urgence, sur cette passerelle. Nous estimons en effet que ce passage a un impact négatif sur la sécurité des piétons et cyclistes usagers de la passerelle et implique un gabarit et un coût disproportionnés de l'ouvrage au regard de son utilité supposée.» Et de conclure en disant: «On se plaît à rêver d'une passerelle toute simple, discrète comme la rivière qu'elle enjambe, aussi rapide à construire que légère pour le portefeuille du contribuable.»

Un point enfin suscite de légitimes interrogations: en liant le crédit d'étude pour la passerelle à celui pour l'agrandissement de l'Hôtel de Police, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil préparent-ils une entorse aux droits démocratiques des citoyens en les empêchant de s'opposer à un objet sans s'opposer à l'autre? Nous en sommes encore au stade des crédits d'études mais nous serons attentifs au respect par le Conseiller d'Etat Mark Muller de l'engagement qu'il a pris devant votre Grand Conseil, de séparer ces deux objets lorsque les demandes de crédits de construction seront déposées.

D'ici là le DCTI devra charger un mandataire d'étudier la proposition d'élargir la passerelle. Il est clair qu'aucune étude sérieuse ne pourra se faire sur ce sujet sans auditionner les auteurs de la pétition P 1450. Sans auditionner également l'Association des Habitants de la Jonction qui suit également attentivement ce dossier. En l'état, toute proposition de réaliser, en lieu et place de celle qui était prévue, une passerelle ouverte au trafic motorisé sera fermement combattue par les pétitionnaires, les habitants et leurs associations qui n'hésiteront pas pour ce faire à user des moyens légaux et démocratiques à leur disposition.

Veillez croire, Messieurs les Conseillers d'État, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre considération.

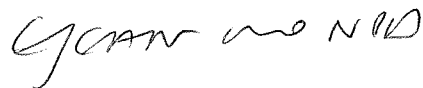
Pour l'Association des Habitants de la Jonction: **Michel Schweri**



Pour le Théâtre de la Parfumerie: **Michel Faure**  
(Théâtre Spirale, Théâtre des Intrigants, Compagnie 100% Acrylique)



Pour le Théâtre du Loup: **Eric Jeanmonod**



Pour la Coordination Enfants de la Jonction: **Nathalie Viret**



Pour la Maison de Quartier de la Jonction: **Silvio Albino**

